

Coûts sur la masse salariale - 2017
(Programmes obligatoires – Québec)

Programme	Salaire admissible	Coût de l'employeur	Coût de l'employé
Assurance-Emploi	Jusqu'à 51 300 \$	1,4 fois coût de l'employé (Note 1) maximum 912,11 \$	1,27 % maximum 651,51 \$
Santé et Sécurité	Jusqu'à 72 500 \$	Variable (Note 2) Taux moyen 1,77 %	S. O.
FDRCMO (compétences de la main-d'œuvre)	Salaire total	1 % (Note 3)	S. O.
FSS (Services de santé)	Salaire total	2,5 % à 4,26 % (Note 4)	S. O.
Normes du travail			
- Cotisation	Jusqu'à 72 500 \$	0,07 %	S. O.
- Congé annuel minimal	Salaire total	4 % ou 6 % selon ancienneté (Note 5)	S. O.
RQAP (Régime québécois d'assurance parentale)	Jusqu'à 72 500 \$	0,767 % maximum 556,08 \$	0,548 % maximum 397,30 \$
Régime de rentes du Québec	Entre 3 500 \$ et 55 300 \$	5,40 % maximum 2 797,20 \$	5,40 % maximum 2 797,20 \$

Note 1 : Taux peut être réduit si un régime d'assurance-salaire courte durée est en place

Note 2 : Selon l'unité de classification et l'expérience de l'entreprise

Note 3 : Moins dépenses de formation admissibles; applicable si la masse salariale excède 2 M \$

Note 4 : Secteur privé : selon masse salariale (réduction pour certaines PME); secteur public : 4,26 %

Note 5 : Peut être différent pour certains employés du secteur du vêtement (excluant boutiques)